Feuille de renseignements sur l'eau de



Bureau du médecin-hygiéniste en chef

Que faire quand on émet un avis de faire bouillir l'eau?

Quels sont les motifs d'émission d'un avis de faire bouillir l'eau?

Il y a différents motifs, et notamment :

- Des tests bactériologiques ou microbiens qui semblent indiquer l'éventualité d'une contamination importante des nappes aquifères ou des eaux souterraines d'une collectivité;
- La survenue d'une maladie qui peut être due à la consommation de l'eau de la collectivité;

COMMENT UTILISER L'EAU QUAND ON A ÉMIS UN AVIS DE FAIRE BOUILLIR L'EAU **SEULEMENT POUR L'EAU POTABLE?**

Lorsque l'avis de faire bouillir l'eau ne concerne que l'eau potable, vous pouvez utiliser l'eau pour les tâches ménagères générales, y compris pour vous laver les mains, prendre des bains et des douches (à condition de ne pas avaler l'eau), pour laver la vaisselle et faire la lessive.

Il faudrait faire bouillir à forte ébullition l'eau destinée à la consommation. Cette mesure vaut pour l'eau utilisée pour faire de la préparation pour nourrissons et des jus, pour faire la cuisine, faire des glaçons, laver les fruits et les légumes et vous brosser les dents. Jetez tous les glaçons faits avant l'émission de l'avis de faire bouillir l'eau et désinfectez les bacs à glaçons. (Mise en garde : placez les bouilloires et les marmites sur les brûleurs arrières de la cuisinière ou loin des rebords des comptoirs pour éviter de renverser de l'eau par accident ou de vous ébouillanter.)

Vous pouvez également employer de l'eau d'autres provenances qui est propre à la consommation, comme de l'eau embouteillée.

Puis-je prendre un bain?

Les adultes et les adolescents peuvent se doucher ou prendre un bain à l'eau non traitée à condition de ne pas avaler d'eau. Les enfants plus âgés peuvent aussi prendre une douche ou vous pouvez leur en donner une si vous avez une douche à main, en évitant de leur mouiller le visage. Vous devriez laver les enfants plus jeunes à l'éponge au lieu de leur donner un bain dans la baignoire ou de leur donner une douche, car ils risquent d'avaler de l'eau.

COMMENT UTILISER L'EAU QUAND L'AVIS DE FAIRE BOUILLIR L'EAU A ÉTÉ ÉMIS POUR **TOUTES LES TÂCHES MÉNAGÈRES?**

Puis-je utiliser l'eau pour boire?

Tous les types d'avis de faire bouillir l'eau comprennent l'eau que l'on consomme. On ne peut pas utiliser l'eau pour la boire avant qu'elle soit correctement stérilisée en la portant à forte ébullition. Cette mesure vaut également pour l'eau utilisée pour les préparations pour nourrissons et les jus, pour faire la cuisine, faire des glaçons, laver les fruits et les légumes et se brosser les dents.

Puis-je utiliser l'eau pour me laver les mains?

Vous pouvez utiliser l'eau pour vous laver les mains après lui avoir fait subir le traitement suivant : utilisez une partie d'eau de javel ordinaire à usage domestique pour 1 000 parties d'eau. Mélangez et laissez reposer pendant 10 minutes au moins avant emploi. (Utilisez 5 ml ou 1 cuillère à thé d'eau de javel dans 5 litres ou 1 gallon d'eau.)

Y a-t-il d'autres façons de se désinfecter les mains?

Vous pouvez utiliser un désinfectant pour mains à base d'alcool contenant plus de 60 % d'alcool. On utilise couramment ces produits dans les établissements de soins pour se laver les mains ou quand il n'y a pas d'eau. Les débarbouillettes qui servent à nettoyer les bébés quand on change leur couche ne sont pas un bon désinfectant pour les mains et ne devraient pas être utilisées à cette fin.

Puis-je prendre un bain ou une douche?

Il n'est pas recommandé de prendre un bain ou une douche avec cette eau.

Puis-je me servir de mon lave-vaisselle sans danger?

Si votre lave-vaisselle a un réglage à chaud, il désinfecte la vaisselle en toute sécurité. Si ce n'est pas le cas, une fois le cycle de lavage terminé, faites tremper la vaisselle pendant une minute dans une solution à 1:1 000 d'eau de javel ordinaire à usage domestique (5 ml ou 1 cuillère à thé d'eau de javel dans 5 litres ou 1 gallon d'eau).

Si je lave la vaisselle à la main, comment la désinfecter?

Vous pouvez utiliser de l'eau bouillie pour laver la vaisselle. La vaisselle lavée à l'eau chaude savonneuse peut aussi être rincée dans de l'eau bouillie ou désinfectée en la trempant pendant une minute dans une solution à 1:1 000 d'eau de javel ordinaire à usage domestique (5 ml ou 1 cuillère à thé d'eau de javel dans 5 litres ou 1 gallon d'eau). Laissez sécher la vaisselle à l'air.

Comment désinfecter les surfaces de comptoirs, les planches à hacher ou les ustensiles?

Lavez tout d'abord les surfaces des comptoirs, les planches à hacher ou les ustensiles à l'eau chaude savonneuse, puis désinfectez-les avec la solution d'eau de javel suivante : une partie d'eau de javel pour 75 parties d'eau (15 ml ou 3 cuillères à thé d'eau de javel ordinaire par litre d'eau). Ne réutilisez pas ou ne gardez pas cette solution. Vous devez en préparer une nouvelle quantité tous les jours.

Dois-je changer ma façon de faire la lessive?

Non, continuez de faire votre lessive comme d'habitude, mais quand vous avez fini, lavez-vous les mains comme nous l'avons indiqué plus haut.

Puis-je utiliser l'eau pour remplir la pataugeoire des enfants?

Non, il ne faut pas utiliser l'eau dans les pataugeoires. En général, elle pénètre dans la bouche des petits enfants et peut donc être une source éventuelle d'infection.

Un dispositif de traitement de l'eau rend-il l'eau propre à la consommation?

Il se peut que non, à cause de la nature variable de la source d'eau et de la vaste gamme de dispositifs de traitement offerts sur le marché. L'eau destinée à la consommation doit être amenée à forte ébullition avant d'être utilisée. Cette mesure vaut pour l'eau que l'on emploie pour les préparations pour nourrissons et les jus, pour faire la cuisine et faire des glaçons, pour laver les fruits et les légumes et pour se brosser les dents.

Que devrais-je faire une fois que l'avis de faire bouillir l'eau est levé?

Vidangez tout votre circuit d'alimentation en eau. Coupez l'alimentation électrique des chauffe-eau, vidangez-les et remplissez-les de nouveau. Faites faire un cycle de régénération aux adoucisseurs d'eau. Laissez couler les fontaines à eau potable et les robinets d'eau froide pendant cinq minutes avant d'utiliser l'eau. Vidangez tous les tuyaux d'arrosage en laissant couler de l'eau froide pendant cinq minutes. Retirez et nettoyez toutes les crépines des robinets.

Mon médecin m'a dit que mes défenses immunitaires sont détériorées - que devrais-je faire?

Communiquez avec votre médecin et suivez ses conseils.

Feuilles de renseignements sur l'eau potable

Comment savoir si mon eau de puits est exempte de contamination bactérienne?

Comment faire des tests pour dépister une contamination bactérienne de mon eau de puits?

Que faire quand on émet un avis de faire bouillir l'eau?

Comment désinfecter mon puits?

Directives à l'intention des établissements alimentaires pendant un avis de faire bouillir l'eau.

Où puis-je avoir de plus amples renseignements?

Pour avoir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le bureau le plus proche de Conservation Manitoba ou avec la Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba en composant les numéros mentionnés sur cette feuille ou appelez Health Links au 788-8200 ou au 1 888 315-9257.

Conservation Manitoba

Winnipeg	(204) 945-0675
Télécopieur	(204) 945-1211
Brandon	(204) 726-6064
Télécopieur	(204) 726-6567
Virden	(204) 748-2321
Télécopieur	(204) 748-2388
Steinbach	(204) 346-6060
Télécopieur	(204) 326-2472
Selkirk	(204) 785-5030
Télécopieur	(204) 785-5024

Lac du Bonnet	(204) 345-1447
Télécopieur	(204) 345-1415
Flin Flon	(204) 687-1625
Télécopieur	(204) 687-1623
Le Pas	(204) 627-8307
Télécopieur	(204) 623-1773
Killarney	(204) 523-5285
Télécopieur	(204) 523-4626
Dauphin	(204) 622-2030
Télécopieur	(204) 622-2306
Swan River	(204) 734-3436
Télécopieur	(204) 734-5151
Winkler	(204) 325-1750
Télécopieur	(204) 325-1758
Portage la Prairie	(204) 239-3188
Télécopieur	(204) 239-3185
Thompson	(204) 677-6704
Télécopieur	(204) 677-6652

Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba

Brandon	(204) 726-6079
Télécopieur	(204) 726-6290
Dauphin	(204) 622-2116
Télécopieur	(204) 622-2298
Beauséjour	(204) 268-6059
Télécopieur	(204) 268-6060

Bureau du médecin-hygiéniste en chef

300, rue Carlton, 4e étage Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9

Tél. : (204) 788-6666 Téléc. : (204) 948-2204

Renseignements compilés par le Drinking Water Coordinating Group